Nos Réf. : JL/CG / N° 2010-620

Mennecy, le 22 novembre 2010

Monsieur Jean-Philippe DUGOIN
Adjoint au Maire de Mennecy
1er Vice-président de la CCVE
Hôtel de Ville
91540 MENNECY

Objet : votre courriel de ce jour

Monsieur l'Adjoint au Maire, cher Collègue,

Je reçois ce jour par courriel une lettre ouverte de votre part qui n'a pas manqué de me surprendre. Vous indiquez n'avoir eu de cesse de plaider pour une révision des tarifs proposés dans le cadre du passage à la REOMi.

Je vous rappelle que lors de la réunion de travail des membres du conseil communautaire du 21 septembre 2010, qui portait sur l'étude des tarifs que nous allions être amenés à voter le 19 octobre suivant, vous avez déclaré : « ***sur cette tarification générale sur la part OM et la part Biflux, je serais tenté de dire qu'il n'y a pas, pour la commune de Mennecy de problème de fond****… Je pense vraiment que d'une part il faut arriver à baisser le coût des sacs de déchets verts et à minima,* ***si nous n'arrivons pas à baisser le sac*** *à garder une porte ouverte sur les fagots et à prendre en compte d'une manière ou d'une autre les dépôts sauvages.* »

Je vous rappelle également, que sur proposition de notre Président, le principe du versement d'une participation financière de la CCVE aux communes, pour la prise en compte d'un éventuel accroissement des dépôts sauvages, a été approuvé.

Certes, les deux autres points que vous souleviez n'ont pas été retenus par le Conseil Communautaire, à savoir une baisse du prix du sac de déchets verts ou, au moins, la prise en charge des fagots.

Pour autant, vous me permettrez de m'étonner de l'écart, tant sur le fond que sur la forme, entre vos déclarations en pré conseil et en conseil communautaire et votre Lettre ouverte.

Vous nous accusez de piétiner la charte de la CCVE ! Pour ce qui me concerne, je ne le crois pas. Vous déformez ce texte qui évoque « ***un projet réalisé sur le territoire d'une commune »*** et non toute forme de décision. Pour mémoire, c'est selon ce principe que la piste d'athlétisme voulue par vos prédécesseurs a été transformée en terrain de football synthétique…

Si l'on suivait votre logique, lorsque le principe de mise en place de la REOMi a été examiné par le Conseil Communautaire le 23 juin 2009, nous aurions dû renoncer puisque tous les Délégués, y compris ceux de Mennecy, ont approuvé la délibération, sauf un.

Comment imaginer que toutes les décisions soient prises à l'unanimité des Membres du Conseil Communautaire. C'est impossible et vous le savez, et si nos statuts le prévoyaient il y aurait pour le coup un vrai problème de gouvernance !...

Vous indiquez recevoir par dizaines, des courriers d'administrés en colère.

Quoi de surprenant, puisque loin d'accompagner la CCVE dans le travail de pédagogie que nous avons mené et menons encore, **vous les incitez** à le faire, à travers un document municipal « d'information » aussi alarmiste que généraliste. Ne vous étonnez donc pas que les Menneçois peinent à adhérer au principe de la REOMi.

En outre, je récuse l'idée selon laquelle nous serions, le Président et moi-même, passés en force ! Ce dossier a fait l'objet d'un tel travail de fond et sur une durée de temps telle, que ces propos sont insultants. Par ailleurs, le Conseil Communautaire a déjà su voter par le passé contre une délibération inscrite à l'ordre du jour. Je suis convaincu que Monsieur SPADA et vous-même vous en souvenez parfaitement…

Enfin que dire du chantage sur la question de la place de vos communes dans notre intercommunalité et la nécessité des communes de rester unies ? Je suis surpris que vous ne perceviez pas votre immense contradiction dans ce paragraphe…

J'estime très disproportionnée votre réaction, tant vis-à-vis de la mobilisation de vos administrés à réclamer la suspension, voire la suppression de la REOMi, que vis-à-vis des arguments que vous déployez dans votre Lettre ouverte.

Je m'interroge donc sur les motivations réelles qui vous animent, car nous sommes loin des fagots de déchets verts… Ce d'autant que vous auriez pu tout simplement me contacter, ou contacter notre Président et demander à ce que nous examinions, une nouvelle fois ce dossier en bureau. Au lieu de quoi, vous avez préféré adresser votre lettre à la presse locale…

J'ai bien entendu appelé notre Président, qui, comble de l'ironie, n'a pas été destinataire de votre document.

Sa réaction a été simple, et je la partage : *« j'ai toujours dit en Conseil Communautaire que j'estimais légitime de prendre en compte certains arguments de la commune de Mennecy pour les déchets verts. J'ai toujours dit que les choses pouvaient évoluer et se discuter. Dans la même logique, je suis tout disposé, même si le Conseil a délibéré le 19 octobre dernier, à soumettre les demandes des élus de Mennecy au prochain bureau communautaire* ».

Il en sera donc ainsi, dans le respect du fonctionnement de notre collectivité.

Vous noterez que je ne fais pas allusion à la commune d'Itteville. Dans la mesure où les Représentants d'Itteville au bureau communautaire, ou au Conseil Communautaire n'ont pas exprimé la moindre explication de vote, je m'autorise à considérer qu'ils partagent votre point de vue et qu'ils trouveront donc ma réponse dans la copie de la présente que j'adresse à Monsieur le Maire d'Itteville.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Adjoint au Maire, Cher Collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean LEVILLY

Vice-président de la Communauté de
Communes du Val d'Essonne
en charge des Ordures Ménagères
Maire de Saint-Vrain

Copies : Monsieur SPADA, Maire d'Itteville – Mesdames et Messieurs les Délégués Communautaires.